



# Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec

LE BLEUET

OCTOBRE 2000  
VOLUME N0 3

## **PRODUCTEURS, PRODUCTRICES,**

A titre de président du Syndicat, je profite de ce bulletin pour vous transmettre quelques informations, qui vous permettra de vous informer, de quelques activités de votre Syndicat au cours de l'année.

### **Superficies de production**

Savez vous, que dans la région du Saguenay Lac St-Jean, les superficies de productions qui sont actuellement en production totalisent plus de 37,000 acres, et d'autres superficies sont en préparation de sorte qu'au cours des prochaines années, les bleuetières totaliseront des superficies d'environ 40,000 acres.

### **Production mondiale**

La production mondiale est légèrement supérieure a 300,000,000 de livres, elle varie d'une année ici comme ailleurs selon la température dans les régions ou pays producteurs.

### **La demande mondiale**

La demande mondiale sur les marchés mondiaux se dirige allégrement a 400,000,000 de livres annuellement.

### **La commercialisation**

Nos bleuets sont vendus dans plusieurs pays, outre la Canada, aux États- Unis, dans plusieurs pays en Europe, et au Japon.

### **Production ( saison 2000)**

Nous n'avons encore reçu au moment à la date de l'envoi de ce bulletin, tous les résultats qui doivent nous parvenir des acheteurs de la région et d'ailleurs. La production de la saison 2000 devrait totaliser environ 18,000,000 de livres provenant du territoire du plan conjoint ( bleuetière et forêt).

La production de la saison 2000 ne représenterait environ 50% de la production de la saison 1999. Cette diminution fut directement causée par le gel en juin dernier.

#### **Siège social :**

422, rue Racine est, Chicoutimi (Québec) G7H 1T3  
Tél.: 1 (418) 549-7353 Téléc.: 1 (418) 543-4873

#### **Point de service :**

95, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 5G8  
Tél.: 1 (418) 276-6336 Téléc.: 1 (418) 276-7265

## **La recherche**

Comme vous le savez, plusieurs travaux de recherche ont été effectués dans des bleuetières de la région au cours des 20 dernières années qui avaient pour but et objectif l'amélioration des travaux cultureux afin d'accroître la productivité et la rentabilité de nos productions.

Ces résultats de ces travaux de recherche se trouvent dans des documents trop souvent difficiles à bien comprendre. Nous avons donc fait des démarches pour obtenir de courts résumés de chacun de ces résultats recherche pour que tous nous puissions en faire lecture et bien comprendre. Nous souhaitons inclure ces résumés au Guide de production dont je vous parle dans ce bulletin.

Actuellement, le Syndicat participe financièrement a deux (2) projets de recherche dans (2) bleuetières, ces projets d'une durée de trois ans ils sont à leur dernière année, il s'agit d'une recherche sur la fidélité de l'abeille lors de la pollinisation, et une recherche sur l'utilisation de boue de papetière, de cendre et d'écorces broyées dans les bleuetières.

Le Syndicat souhaite recevoir de vous producteurs quels sont ou seraient le ou les projets de recherche qui selon vous devrait être une priorité. Vos suggestions, commentaires sont importants, c'est pourquoi nous incluons un document en annexe pour, que vous nous informiez des projets de recherche qui sont les plus importants pour vous

## **Guide de production**

En avril dernier lors d'une journée d'information, Nous vous avons parlé d'un volume soit « le Guide de production », il s'agit d'un volume qui avait été préparé pour les producteurs des maritimes, ont y retrouve toutes les informations que le producteur devrait connaître et savoir sur tous les sujets concernant la production de bleuet.

Nous avons effectué les démarches dans le but de faire rééditer ce volume, nous sommes en attente de réponse, aussitôt que nous aurons obtenu toutes les informations, il nous fera plaisir de vous le faire savoir et a quels coûts ce volume sera disponible pour vous.

## **Aide aux producteurs**

Au cours de la saison 1998, et la saison 2000, nous avons connu des pertes importantes causées par le gel, ces pertes nous les subissons bien sur généralement après que les travaux cultureux sont complétés, que les ruches sont dans les bleuetières.

De telles pertes une année sur deux c'est difficile à accepter, c'est pourquoi le conseil d'administration du Syndicat travail actuellement a une ou des stratégies ainsi que sur un plan d'action que nous souhaitons présenter aux deux paliers de gouvernement, afin d'obtenir de l'aide financière pour tous les producteurs, productrices

## **Protection des productions de bleuet**

Après plusieurs démarches et représentations qui avaient comme but et objectif de démontrer que les productions de bleuets tant en bleuetière que celle de la forêt étaient en danger de même que toute l'industrie, si l'insecte ravageur « la mouche du bleuet » se propageait et infestait les productions.

Un plan d'action, en collaboration avec l'ACIA, le MAPAQ, l'UPA, le Syndicat lors de la dernière saison qui vient de se terminer, a permis une surveillance beaucoup plus soutenue que par les années précédentes, tant dans les usines de la région qu'en forêt. Ce plan d'action avait pour objectif, la présence d'inspecteurs en plus grand nombre dans le territoire du plan conjoint.

## **Règlementation provinciale**

Tel que prévu, la direction du Syndicat doit participer d'ici peu avec les représentants du Ministère (MAPAQ), dans un comité de travail qui a pour but d'élaborer les nouvelles modalités et conditions d'une réglementation provinciale, que le Ministre nous a promis pour la saison 2001.

## **Amendements aux conventions de mise en marché**

Nous avons la ferme intention de présenter à la Régie des marchés agricoles pour homologation les amendements aux conventions de mise en marché qui ont pour objectif d'établir les modalités et conditions de mise en marché pour les bleuets provenant hors bleuetière sur le territoire du plan conjoint

## **Développement de la production de bleuet ( forêt boréale)**

L'année dernière la direction du Syndicat a fait des représentations dans deux Ministères, le MAPAQ et le MRN pour les informer, les sensibiliser du manque de superficies de productions de bleuet, considérant que la majorité des producteurs doivent se limiter à de faibles superficies de production de bleuet, en outre nous avons démontré que le territoire de la forêt boréale représentait la seule solution pour développer de nouvelles superficies..

Vous avez sans doute lu ou entendu parler, que le Ministre des Ressources Naturelles du Québec avait l'intention d'apporter des modifications à la Loi sur le régime forestier.

Avant d'apporter les modifications à cette Loi, le Ministre a proposé une commission parlementaire pour entendre divers intervenants. Or le Syndicat toujours très actif a reçu confirmation que le Ministre pourrait envisager la possibilité de permettre à la production de bleuet de se développer en milieu forestier.

## **Cotisations**

Nous invitons tous les producteurs qui ne nous ont pas encore fait parvenir leurs cotisations à devenir membre elle fut réduite à 20.00\$ plus taxes.

## **Fichier de producteurs**

Nous vous invitons encore une fois à vous inscrire au fichier du producteur, qui vous permet de recevoir les informations de votre Syndicat et participer aux activités.

Il est important que vous nous informiez si vous êtes un producteur indépendant, une corporation, afin d'être inscrit dans la bonne catégorie de producteurs.

## **Convention de mise en marché**

Une convention de mise en marché est une entente qui détermine les modalités et conditions de mise en marché pour tous les producteurs sans exception qui sont visé par le plan conjoint.

Le Syndicat a le mandat de la direction et l'administration la surveillance et l'application du plan conjoint, il ( le Syndicat) a négocié, signé des conventions de mise en marché, avec des usines de congélation et ou des acheteurs de bleuets.

Vous avez donc l'obligation comme producteur visé par le plan conjoint de respecter intégralement toutes les modalités et conditions de mise en marché qui sont les mêmes pour tous.

## **Conclusions**

Nous sommes toujours a votre disposition pour informations, renseignements concernant les divers sujets qui intéressent les producteurs tel que la production, la recherche, la mise en marché. le développement de la production

A bientôt.

**Paul Eugène Grenon, président**

## PROJETS DE RECHERCHE

La direction du Syndicat, demande à tous les producteurs et productrices de lui faire connaître vos suggestions vos commentaires, au sujet des projets de recherche qui selon chacun de vous devraient être une priorité au cours de la et des prochaines années.

Nous vous soumettons à titre d'exemple seulement, certains projets qui pourraient être pour vous une priorité. Bien évidemment, Nous vous invitons à nous faire connaître toutes autres suggestions, informations, commentaires.

La grille suivante vous servira pour nous faire connaître, les projets qui selon vous devrait être une priorité sur une échelle de (5), les réponses seront transmises au comité de recherche.

	1	2	3	4	5
La Mise en Marché					
Le Gel					
La Fertilisation					
Protection contre la mouche					
La Polinisation					
La Génétique des plants					
Irrigation					
Cueilleuse mécanisée					
2,3 ème transformation					
Nouveaux marchés					
Marché bleuets frais					
Qualité du bleuet et la santé					

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

Note :

Nous incluons enveloppe réponse, vous pouvez nous répondre également par télécopieur, et ou par téléphone sur les heures de bureau, après les heures de bureau, votre réponse à notre boîte vocale.

Pour ceux et celles qui doivent utiliser l'interurbain (1- 888-788-0760)

